



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
des Services de L'État

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral 2021/17/DCSE/BPE/EXP du 06 septembre 2021, il sera procédé pendant 36 jours consécutifs du lundi 18 octobre 2021 à 9h00 au lundi 22 novembre 2021 à 17h00 en mairies de Chelles et Champs-sur-Marne à une enquête parcellaire destinée à vérifier l'identité des propriétaires des parcelles et à déterminer les surfaces à acquérir par la Société du Grand Paris sur le territoire des communes de Chelles et Champs-sur-Marne pour la réalisation des ouvrages N79, N80, N81 et N82 sur la commune de Chelles, et N83 sur la commune de Champs-sur-Marne.

Le siège de l'enquête est fixée à la mairie de Chelles (Parc du souvenir Emile FOUCHARD – 77500 Chelles).

Pendant toute la durée de l'enquête parcellaire, le dossier d'enquête parcellaire, en format papier, sera tenu à la disposition du public, en mairies de Chelles et Champs-sur-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier, côté et paraphé par le maire.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci fixé à la mairie de Chelles. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête parcellaire.

Le commissaire enquêteur Monsieur Jacky HAZAN, ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes, retraité, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

Mairie de Chelles (Parc du souvenir Emile Fouchard 77500 Chelles):

- lundi 18 octobre 2021 de 9h00 à 12h00,
- lundi 22 novembre 2021 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

Mairie de Champs-sur-Marne (Mail Jean FERRAT- 77420 Champs-sur-Marne):

- samedi 30 octobre 2021 de 9h00 à 12h00.
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h00 à 17h00

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat de Seine-et-Marne (<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultable pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne.